

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président communique que plusieurs résolutions ont été déposées ce jour; Une demande de modification de l'ordre du jour est présentée par M. le député Nicolas Rochat Fernandez afin de porter à l'ordre du jour ces résolutions à développer, dont une émanant du groupe socialiste. Cette demande de modification est acceptée à l'unanimité. Les résolutions seront développées dans leur ordre d'arrivée après le point 8 de l'ordre du jour (et insérées à la fin du présent ordre du jour).			
	2.	Dépôts Interpellations: Denis Rubattel; Philippe Vuillemin; Michel Collet; Sylvie Podio et consorts; Rebecca Ruiz; Alice Glauser; Florence Golaz et consorts. Motion: Nicolas Rochat Fernandez. Pétition: contre la fermeture du guichet CFF à la gare de Moudon. Résolutions: des présidents des groupes politiques; Philippe Jobin et consorts. Simple question: Jacques-André Haury.			
RENV-CE	3.	(13_INT_087) Interpellation Alette Rey-Marion - A quand des transports publics adaptés à tous les âges ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(13_INT_086) Interpellation Denis Rubattel et consort - Le Gros-de-Vaud va-t-il devenir le dépotoir de notre canton ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(13_INT_088) Interpellation Raphaël Mahaim - Taxe poubelles, dispositif de financement communal et mesures sociales d'accompagnement : le diable se cache dans les détails ! (Développement)			
RENV-CE	6.	(13_INT_089) Interpellation Yves Ferrari - Accompagner la taxe poubelle : favoriser le tri sélectif et la valorisation du plastique (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	7.	<p>(25) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le maintien de l'affiliation des collaborateurs du Centre Interdisciplinaire d'Oncologie (Fondation CePO) à la Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à une très nette majorité, moins deux abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>2ème débat): art. 1 accepté à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.</p>	DSAS.	Grognuz F.	
OA	8.	<p>(27) Exposé des motifs et projets de lois modifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi du 29 mai 2012 d'application du droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant (LVPAE) - la loi du 4 mai 2004 sur la protection de mineurs (LProMin) - la loi du 10 novembre 1998 d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LVLTEO)(1er débat) <p>(1er débat): l'entrée en matière sur les 3 projets de lois est acceptée à l'unanimité. LVPAE: tous les articles du projet de loi sont acceptés en bloc à l'unanimité. Fin du 1er débat. LProMin: tous les articles du projet de loi sont acceptés en bloc à l'unanimité. Fin du 1er débat. LVLTEO: l'article 12 du projet de loi est accepté en bloc à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): LVPAE: tous les articles du projet de loi sont acceptés en bloc à l'unanimité. Fin du 2ème débat. LProMin: tous les articles du projet de loi sont acceptés en bloc à l'unanimité. Fin du 2ème débat. LVLTEO: l'article 12 du projet de loi est accepté en bloc à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, les trois projets de lois sont adoptés à l'unanimité sans discussion.</p>	DINT.	Mattenberger N.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 janvier 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	9.	(11_MOT_154) Motion Claude-Alain Voiblet et consorts demandant une ouverture plus large de l'exercice des droits populaires au sein des communes vaudoises Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 83 oui, 36 non et 12 abstentions (prise en considération de la motion et renvoi au Conseil d'Etat).	DINT	Haury J.A.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	10.	<p>(455) Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur la modification des articles 80, 84 et 113 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 et</p> <p>Projets de lois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP); - modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur : <ul style="list-style-type: none"> - le postulat Sandrine Bavaud « pour une juste reconnaissance des initiatives populaires cantonales » - le postulat Jean-Christophe Schwaab « le vote électronique est dangereux pour la démocratie : arrêtons les frais ! » - le postulat Philippe Grobéty « demandant d'étudier une modification de la loi sur les droits politiques » - le postulat Yves Ferrari « pour une plus grande participation démocratique » - la motion Olivier Feller demandant au Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil des dispositions légales d'application de l'article 90, alinéa 4 de la Constitution vaudoise relatif à l'incompatibilité entre un poste de "cadre supérieur de l'administration" et un mandat de député et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Eric Bonjour : « Quelles doivent être les limites lorsque les collectivités publiques deviennent les sponsors des campagnes de votations populaires ? » <p>(2ème débat)</p> <p>(2ème débat): LEDP: art. 7, 9, 12 acceptés en bloc sans discussion. Art. 17b: amdt Genton refusé par 92 non, 17 oui et 11 abstentions. Art. 17b non amendé accepté. Art. 17d accepté. Art. 33, 39 et 48 acceptés en bloc. Art. 66, 78, 82, 83 et 86a acceptés en bloc. Art. 89, 90, 90a, 90b et 90c acceptés en bloc. Art. 91: amdt com à l'al. 1 accepté à l'unanimité. Art. 91 amendé accepté. Un 3ème débat sera nécessaire. Art. 97a accepté. Art. 105: amdts Surer refusés par 72 non, 57 oui et 3 abstentions. Art. 105 non amendé accepté. Art. 106d, 106e et 106h acceptés en bloc. Art. 106o: amdt com (al. 3bis nouveau) accepté à l'unanimité. Art. 106o amendé accepté. Un 3ème débat sera nécessaire. Art. 107, 109, 110, 110a et 111 acceptés en bloc. Art. 113 et 114 acceptés en bloc. Art. 120, 121, 123, 123a, 123g et 123h acceptés en bloc. Art. 126a (suppression) accepté. Interruption des débats à l'art. 2.</p>	DINT	Haury J.A.	05/02/2013

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 janvier 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	11.	(12_POS_001) Postulat Florence Golaz et consorts pour réduire le délai entre les élections générales et l'entrée en fonction des nouveaux élus	DINT	Melly S.	05/02/2013
RENV-T	12.	(8) Rapport du Procureur général sur l'activité du Ministère public pour l'année 2011	DINT.	Schwaar V.	05/02/2013
RENV-T	13.	(32) Exposé des motifs et projet de décret fixant la contribution-socle des communes au budget annuel de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (2013 et 2014)(1er débat)	DIRH.	Golaz F.	05/02/2013
RENV-T	14.	(23) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Denis-Olivier Maillefer et consorts au sujet de l'état des lieux sur le Service des routes et sa division entretien	DIRH.	Modoux P.	05/02/2013
RENV-T	15.	(30) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 4'950'000.- pour réaliser l'inventaire et l'étude de risque des ouvrages de soutènement du réseau routier cantonal(1er débat)	DIRH.	Modoux P.	05/02/2013
RENV-T	16.	(11_MOT_162) Motion Martial de Montmollin - Sauvons le petit contournement de Morges	DIRH	Buffat M. (Majorité), Attinger Doepper C. (Minorité)	05/02/2013
RENV-T	17.	(12_INT_045) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations : - Stéphane Montangero - L'Office fédéral des transports veut-il la mort du rail vaudois ? (12_INT_045) - José Durussel - Nos trains régionaux encore menacés par l'Office fédéral des transports ! (12_INT_043) - Catherine Labouchère - Transports et aménagement du territoire : quelle cohérence ? (12_INT_044)	DIRH.		05/02/2013
RENV-T	18.	(11_INT_650) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexis Bally - Toujours plus vite, toujours plus loin ?	DIRH.		05/02/2013
RENV-T	19.	(12_POS_003) Postulat Philippe Randin et consorts sur le télétravail	DIRH, DSE	Vallat P.	05/02/2013

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 janvier 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	20.	(498) Exposé des motifs et projets de lois modifiant - la loi du 30 mars 2004 sur l'exercice de la prostitution et - la loi du 30 mars 2004 sur l'exercice de la prostitution (contre-projet à la motion Pierre Zwahlen en vue d'empêcher la prostitution des personnes mineurs et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Pierre Zwahlen et consorts en vue d'empêcher la prostitution de personnes mineures (08_MOT_057)(1er débat)	DECS	Miéville M. (Majorité), Oran M. (Minorité)	05/02/2013
RENV-T	21.	(11_PET_090) Pétition de soutien à la famille Dashzegve/Gantumur	DECS	Germain P.	05/02/2013
RENV-T	22.	(11_INT_571) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard - A-t-on toutes les garanties que l'assassin de Montbenon sera expulsé ?	DECS		05/02/2013
RENV-T	23.	(11_POS_299) Postulat Nicolas Rochat concernant la promotion économique - promouvoir davantage les conventions collectives de travail!	DECS	Cachin J.F. (Majorité), Papilloud A. (Minorité)	05/02/2013
RENV-T	24.	(12_INT_024) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts - Flexcell : infléchir la fatalité ?	DECS.		05/02/2013
RENV-T	25.	(12_POS_002) Postulat Jacques Neirynek et consorts pour une production agricole vaudoise durable, qui s'engage dans l'agriculture biologique	DECS	Epars O.	05/02/2013
RET	26.	(13_RES_002) Résolution Claude-Alain Voiblet et consorts - L'équité, aussi pour les assurés vaudois ! M. Mossi, au nom du groupe PDC-Vaud libre, demande, par voie de motion d'ordre, de suspendre la séance afin de permettre aux auteurs des trois résolutions de se mettre d'accord sur le texte d'une seule et même résolution. La motion d'ordre est acceptée à l'unanimité et la séance du Grand Conseil suspendue pendant quinze minutes. La résolution Claude-Alain Voiblet est retirée au profit de la résolution commune soutenue par tous les présidents des groupes politiques du Grand Conseil vaudois.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 janvier 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RET	27.	(13_RES_003) Résolution Jean-Marie Surer au nom du groupe PLR - La solidarité ne doit pas être unique : pour une médiation entre les gouvernements cantonaux, une étape indispensable avant d'utiliser les grands moyens La résolution Jean-Marie Surer est retirée au profit de la résolution commune soutenue par tous les présidents des groupes politiques du Grand Conseil vaudois.			
RET	28.	(13_RES_004) Résolution Nicolas Rochat Fernandez La résolution Nicolas Rochat Fernandez est retirée au profit de la résolution commune soutenue par tous les présidents des groupes politiques du Grand Conseil vaudois.			
RENV-CE	29.	(13_RES_005) Résolution des Présidents des groupes politiques sur le non remboursement des primes d'assurance-maladie Soutenue par au moins vingt députés, la résolution des présidents des groupes politiques du Grand Conseil, formulant plusieurs vœux à l'intention du Conseil d'Etat, est mise en discussion. Au vote, elle est acceptée par 138 oui, soit à l'unanimité.			

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :